

DOCUMENT DE CONSULTATION SUR LA TARIFICATION 2010

COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Mars 2009

DOCUMENT DE CONSULTATION SUR LA TARIFICATION 2010

COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Mars 2009

Mot du président du conseil d'administration et chef de la direction

Au mois de mai prochain, le conseil d'administration paritaire de la Commission de la santé et de la sécurité du travail déterminera le taux moyen de cotisation de la prime d'assurance pour l'année 2010, en intégrant les résultats de l'exercice 2008.

Il s'agit d'une responsabilité majeure, confiée aux administrateurs par la loi et les règlements existants.

Cette année, la responsabilité assumée par les administrateurs prend une dimension particulière, alors que les résultats financiers 2008 du FSST sont directement affectés par une crise financière exceptionnelle.

Un document d'information et de réflexion

Dans ce contexte, la CSST a préparé un document d'information et de réflexion, rédigé à l'intention des administrateurs afin que ceux-ci puissent consulter leurs partenaires.

Ce document présente les données qui permettront aux administrateurs de prendre une décision éclairée. Il propose plusieurs scénarios qui permettront de mieux juger de l'impact de chacune des options.

Deux préoccupations

Les scénarios analysés dans le document ont été définis avec pour objectif de concilier deux préoccupations en apparence contradictoires, soit d'amortir le choc d'une hausse trop brutale des cotisations pour les employeurs et de garantir la pérennité du régime.

La décision finale des administrateurs devra prendre en compte de façon responsable et équitable ces deux exigences. J'espère que le présent document facilitera la discussion et les décisions à venir.

Une conviction

Il s'agira d'une décision difficile à prendre.

Pour ma part, je suis convaincu que dans le contexte délicat que nous vivons, la gouvernance paritaire de la CSST constitue plus que jamais un atout.

La loi et les règlements qui définissent notre mode de fonctionnement font en sorte que l'administration du régime est sous la responsabilité des employeurs et des travailleurs. Les décisions majeures sont prises après discussion avec ceux qui en assumeront les conséquences – à court comme à long terme.

Comme par le passé, le conseil d'administration de la CSST saura certainement choisir la voie la plus conforme aux intérêts de tous — une voie qui sera également la plus apte à garantir le bon fonctionnement du régime.

Luc Meunier

Table des matières

Liste des tableaux	7
Introduction	9
1 Les résultats pour l'année 2008.....	11
1.1 Les opérations.....	11
1.2 Les placements	11
1.3 Les résultats d'ensemble.....	13
2 La détermination du taux moyen de cotisation de l'année 2010 : les éléments à prendre en considération.....	15
2.1 La capitalisation du régime	15
2.2 Le point de référence : le taux moyen de cotisation en 2009	18
2.3 La détermination du taux moyen de cotisation 2010.....	21
3 La détermination du taux moyen de cotisation de l'année 2010 : les scénarios.....	23
Scénario 1 : Application de la politique actuelle	26
Scénario 2 : Suspension de l'amortissement relatif au taux de rendement réel en 2010	27
Scénario 3 : Amortissement prolongé de 10 à 15 ans.....	28
Scénario 4 : Paiement des seuls intérêts en 2010	29
Une hypothèse : Le gel du taux moyen de cotisation	30
Conclusion	31

Liste des tableaux

TABLEAU 1 Impacts des revenus de placement sur le Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST)

TABLEAU 2 Rendement annuel CDPQ et FSST

TABLEAU 3 Valeur des fonds de la CSST confiés à la CDPQ

TABLEAU 4 Niveau de capitalisation au 31 décembre

TABLEAU 5 Résultats sommaires du FSST, 2008

TABLEAU 6 Niveau de capitalisation – Québec

TABLEAU 7 Niveaux de capitalisation dans les provinces et territoires – Canada 1998 et 2007

TABLEAU 8 Taux moyen de cotisation 2009 – Québec

TABLEAU 9 Taux moyen de cotisation par 100 \$ de salaire assurable (en \$) et niveau de capitalisation (en %) – 1985 à 2009

TABLEAU 10 Taux moyen de cotisation dans les provinces et territoires – 2009

TABLEAU 11 Estimation du taux 2010
Taux moyen de cotisation par 100 \$ de masse salariale cotisable

TABLEAU 12 Projection des taux de cotisation 2010, 2011, 2015 et 2019 selon les quatre scénarios (en dollars par 100 \$ de masse salariale cotisable)

TABLEAU 13 Projection du niveau de capitalisation

TABLEAU 14 Taux de cotisation à la CSST (1990 à 1993)

Introduction

La Commission de la santé et de la sécurité du travail rend disponible à ses administrateurs un document de consultation, avant la fixation du taux moyen de cotisation du régime pour l'année 2010.

Une telle consultation s'impose, dans le contexte économique et financier actuel.

Les résultats de l'exercice 2008, à partir desquels doit être établi le prochain taux moyen de cotisation, découlent directement de la crise financière que l'on vit depuis plusieurs mois. Les difficultés du système financier international ont en effet eu des répercussions immédiates et majeures sur les revenus de placement de la Commission.

Le taux de cotisation pour 2010 devra être établi afin d'assurer la pérennité du régime. Il devra également tenir compte de la récession économique qui commence à affecter le Québec, de la même façon qu'elle frappe l'ensemble de la planète.

Toutefois, la consultation actuelle ne remet nullement en question les principes de rigueur qui sous-tendent la démarche habituelle de fixation du taux de cotisation. Compte tenu de la situation exceptionnelle, la permanence est d'avis qu'il est possible d'envisager certains assouplissements pour l'année 2010.

Il faut que les administrateurs soient en mesure d'évaluer la situation sous toutes ses dimensions et d'effectuer les consultations qui s'imposent. Le document présente ainsi les informations nécessaires à une discussion et à une réflexion éclairées.

Dans la première partie, on trouvera les principaux résultats financiers de l'année 2008.

La deuxième partie du document présente les éléments à prendre en considération pour la détermination du taux moyen de cotisation de l'année 2010.

Enfin, dans la troisième partie du document, on illustre un certain nombre de scénarios quant au taux moyen de cotisation à retenir pour l'année 2010. Ces scénarios ont pour but de préciser les impacts à court et moyen terme de la décision à venir.

1 LES RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2008

Les principaux résultats financiers de 2008 du FSST concernent les opérations et les placements.

1.1 LES OPÉRATIONS

Au 31 décembre 2008, la FSST aura dégagé un surplus d'opérations de 216,7 millions de dollars. Ce résultat s'explique principalement par une révision à la baisse du coût des programmes de réparation des années antérieures à 2008. Ce surplus sera considéré dans les tarifications futures selon la politique de capitalisation en vigueur.

1.2 LES PLACEMENTS

C'est au niveau des placements que d'importantes difficultés apparaissent.

Pour 2008, la CSST anticipait des revenus de placement de 728,9 millions de dollars.

En fait, le rendement obtenu sera de -2 952,4 millions de dollars. Il existe donc un écart de 3 681,3 millions de dollars entre ce qui avait été prévu en 2008 et le résultat définitif.

La prise en compte de cette perte et son amortissement constituent le principal enjeu en cause, dans la détermination du taux moyen de cotisation pour 2010.

TABLEAU 1

**Impacts des revenus de placement sur le Fonds de la santé
et de la sécurité du travail (FSST) – 2008**
(en millions de dollars)

Revenus de placement anticipés*	728,9
Rendement obtenu	- 2 952,4
Impact total sur le FSST	- 3 681,3

* Représente un manque à gagner pour le FSST étant donné que le passif actuariel anticipait des revenus de 728,9 M\$.

Par ailleurs, le rendement global à la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) a été de -25,0 % en 2008. Les portefeuilles des déposants ont obtenu des rendements quelque peu différents en fonction de leur politique de placement. Ainsi, le rendement du portefeuille CSST a été de -26,8 %.

TABLEAU 2
Rendement annuel CDPQ et FSST
(en pourcentage)

	CDPQ	FSST
2008	- 25,0	- 26,8
2007	5,6	6,0
2006	14,6	16,0
2005	14,7	15,7
2004	12,2	12,8
3 ans	- 3,2	- 3,5
5 ans	3,1	3,3

On constate que calculé sur une période de cinq ans (incluant 2008), le rendement annuel moyen du portefeuille CSST a été légèrement supérieur à celui de la CDPQ grâce au rendement des années 2005 et 2006, principalement.

La valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et de placement du Québec

La valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et de placement du Québec par la CSST s'établissait, au 31 décembre 2008, à 7 772,7 millions de dollars, comparativement à 10 906,9 millions de dollars un an plus tôt.

En fait, cette valeur correspond à la valeur qu'avaient les fonds confiés à la Caisse de dépôt et de placement du Québec en 2004.

TABLEAU 3
Valeur des fonds de la CSST confiés à la CDPQ
(en millions de dollars)

Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008
10 906,9	7 772,7

La capitalisation du régime

La baisse de l'actif du FSST en 2008 entraîne une chute du niveau de capitalisation à 70 %.

TABLEAU 4
Niveau de capitalisation au 31 décembre

2006	2007	2008
102 %	99 %	70 %

1.3 LES RÉSULTATS D'ENSEMBLE

Le tableau 5 ci-après présente de façon sommaire l'ensemble des résultats du FSST pour l'exercice 2008.

TABLEAU 5
Résultats sommaires du FSST, 2008
(en millions de dollars)

Déficit	3 415,2
Composé de :	
▪ Écart de prévision par rapport au taux de rendement réel	- 3 681,3
▪ Surplus d'opérations	216,7
▪ Autres*	49,4

* Excédent résultant de l'application de la politique de capitalisation en 2008.

2 LA DÉTERMINATION DU TAUX MOYEN DE COTISATION DE L'ANNÉE 2010 : LES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Le taux moyen de cotisation intègre les deux composantes suivantes :

- le taux de base,
- les éléments de capitalisation.

La politique de capitalisation du régime constitue un élément essentiel de la détermination du taux moyen de cotisation. La section suivante présente brièvement cette politique et ses impacts avant d'aborder la question centrale de la fixation du taux 2010.

2.1 LA CAPITALISATION DU RÉGIME

La politique de capitalisation

La capitalisation est le ratio de la valeur de l'actif sur celle du passif. Il s'agit d'une mesure de la situation financière globale d'une institution, qui informe sur la proportion des engagements pour lesquels des actifs sont détenus.

La capitalisation de la CSST permet de mettre en œuvre plusieurs principes fondamentaux, soit :

- la sécurité du fonds des travailleurs,
- l'équité entre les générations d'employeurs,
- la stabilité des taux de cotisation (par rapport à un régime de répartition),
- l'incitation à la prévention (la capitalisation permet de définir différents modes de tarification pour lesquels les taux reflètent les résultats des mesures préventives des entreprises).

En juin 1989, le conseil d'administration a adopté le principe de la pleine capitalisation, ce qui signifie que l'actif du Fonds de la santé et de la sécurité du travail doit être égal à son passif, sans viser à maintenir un surplus.

- En cas de déséquilibre, des mesures doivent être définies afin de rééquilibrer dans les meilleurs délais l'actif et le passif. Il faut que ces mesures respectent les principes fondamentaux énoncés précédemment.

Les principales modalités de la politique de capitalisation :

- amortir sur une période de 10 ans, avec intérêts, le solde des écarts cumulés relatifs au taux de rendement réel;
 - amortir sur une période de 3 ans, avec intérêts, le solde des écarts cumulés relatifs aux besoins financiers de l'année courante ou l'amortir selon l'application du mode de tarification rétrospectif;
 - amortir sur une période de 10 ans, avec intérêts, le solde des écarts cumulés relatifs aux besoins financiers des années antérieures.
-

❑ Évolution du niveau de capitalisation du régime québécois

Le taux de capitalisation est passé de 99 % en 2007 à 70 % en 2008. Même à ce niveau, la santé financière du régime n'est pas à craindre si on compare avec les creux atteints au milieu des années 80. En fait, la politique actuelle de capitalisation a permis d'atteindre la cible de capitalisation de 100 % au cours des dernières années et ainsi amortir les chocs tels que celui enregistré en 2008. C'est dans des périodes de fortes turbulences comme en ce moment, qu'une politique de capitalisation rigoureuse et prudente prend tout son sens.

TABLEAU 6
Niveau de capitalisation – Québec
(en pourcentage)

1985	53
1986	50
1987	52
1988	59
1989	66
1990	65
1991	58
1992	54
1993	56
1994	58
1995	65
1996	71
1997	78
1998	86
1999	95
2000	104
2001	93
2002	92
2003	84
2004	82
2005	92
2006	102
2007	99
2008	70

❑ Le niveau de capitalisation observé dans le reste du Canada

Le niveau de capitalisation des régimes de santé et de sécurité du travail varie beaucoup dans les provinces et territoires.

- En 2007, le niveau de capitalisation le plus élevé était observé dans les provinces de l'Ouest. Il atteignait 133 % en Alberta et 138 % en Colombie-Britannique.
- À l'inverse, et toujours en 2007, on trouvait le niveau de capitalisation le plus bas en Ontario (66 %) et en Nouvelle-Écosse (75 %).

TABLEAU 7

Niveaux de capitalisation dans les provinces et territoires – Canada

1998 et 2007

(en pourcentage)

	Niveau de capitalisation 1998	Niveau de capitalisation 2007
Québec	86	99
Ontario	57	66
Alberta	126	133
Colombie-Britannique	106	138
Manitoba	103	130
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	127	123
Saskatchewan	121	122
Territoire du Yukon	186	121
Île-du-Prince-Édouard	66	110
Nouveau-Brunswick	106	105
Terre-Neuve-et-Labrador	77	96
Nouvelle-Écosse	56	75

* Les niveaux de capitalisation 2008 dans les autres provinces seront connus à la fin de 2009.

2.2 LE POINT DE RÉFÉRENCE : LE TAUX MOYEN DE COTISATION EN 2009

Le taux moyen de cotisation 2009 a été fixé par le conseil d'administration de la CSST à 2,10 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable.

TABLEAU 8
Taux moyen de cotisation 2009 – Québec
(en dollars)

Taux de base	2,09
Éléments de capitalisation	
▪ Écarts relatifs au taux de rendement réel	(0,13)
▪ Écarts relatifs aux besoins financiers de des années courantes	0,02
▪ Écarts relatifs aux besoins financiers des années antérieures	0,12
<i>Sous-total</i>	<i>0,01</i>
Total	2,10

Le taux de base intègre l'ensemble des besoins financiers actuels et futurs relatifs aux lésions de l'année de tarification. Ces besoins financiers sont calculés plus de 6 mois avant le début de l'année de tarification, en faisant diverses hypothèses sur les rendements de la Caisse, les coûts futurs de la réparation, etc.

Les éléments de capitalisation intègre dans la tarification 2009 les écarts constatés entre les hypothèses retenues lors de l'établissement du taux de base 2007 et la réalité observée en 2007.

- L'impact des écarts relatifs au taux de rendement réel a été de -0,13 \$ sur le taux moyen de cotisation 2009. Cela signifie que le rendement des fonds confiés à la Caisse a généré un surplus (au net) au cours des années précédentes par rapport à ce qui avait été prévu et que la part de ce surplus appliqué à l'année de cotisation 2009 a entraîné un crédit de 0,13 \$ dans le taux moyen de cotisation 2009.
- L'impact des écarts d'expérience relatifs aux besoins financiers des années courantes représente une charge de 0,02 \$ dans le taux moyen de cotisation 2009.
- Enfin, l'impact des écarts d'expérience relatifs aux besoins financiers des années antérieures entraîne une charge de 0,12 \$ dans le taux moyen de cotisation 2009.

❑ Évolution du taux moyen de cotisation

Comme l'indique le tableau 9 ci-après, le taux de cotisation fixé pour 2009 marquait une diminution de la tarification pour la troisième année consécutive, à partir du niveau atteint en 2006 – soit à l'époque 2,32 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable.

Au cours des vingt dernières années, la tarification de la CSST a atteint un sommet en 1993 et 1994, avec un taux de cotisation alors établi à 2,75 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable.

À l'inverse, et toujours au cours des vingt dernières années, la tarification la plus basse a été établie en 2002, avec un taux de cotisation de 1,85 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable.

De façon générale, une variation du niveau de capitalisation se répercute deux années plus tard sur le taux moyen de cotisation, en signe inverse.

On présente à l'annexe 4 les taux moyens de cotisation depuis 1967.

TABLEAU 9

**Taux moyen de cotisation par 100 \$ de salaire assurable (en \$)
et niveau de capitalisation (en %) – 1985 à 2009**

Année	Taux moyen	Niveau de capitalisation	Année	Taux moyen	Niveau de capitalisation
1985	1,88	53	1998	2,47	86
1986	2,05	50	1999	2,22	95
1987	2,50	52	2000	2,07	104
1988	2,75	59	2001	1,90	93
1989	2,75	66	2002	1,85	92
1990	2,50	65	2003	1,93	84
1991	2,32	58	2004	2,15	82
1992	2,50	54	2005	2,27	92
1993	2,75	56	2006	2,32	102
1994	2,75	58	2007	2,24	99
1995	2,60	65	2008	2,14	70
1996	2,52	71	2009	2,10	—
1997	2,52	78			

❑ La comparaison avec le reste du Canada

Le tableau 10 permet de comparer le taux moyen de cotisation 2009 avec la tarification en vigueur dans le reste du Canada.

On constate que pour ce qui est de la tarification, le Québec se place dans la moyenne, la tarification la plus basse étant observée en Alberta (1,32 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable) et la plus élevée à Terre-Neuve-et-Labrador (2,75 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable).

En Ontario, notre principal partenaire économique, le taux moyen de cotisation 2009 a été établi à 2,26 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable, soit un niveau plus élevé qu'au Québec.

TABLEAU 10
Taux moyen de cotisation dans les provinces et territoires – 2009

	Taux moyen de cotisation 2009
Québec*	2,10
Ontario	2,26
Alberta	1,32
Colombie-Britannique	1,56
Terre-Neuve-et-Labrador	2,75
Nouvelle-Écosse	2,65
Île-du-Prince-Édouard	2,16
Nouveau-Brunswick	2,03
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	1,71
Saskatchewan	1,66
Manitoba	1,60
Territoire du Yukon	n/d

* Il faut noter que le Québec est la seule province qui offre un programme de maternité sans danger aux travailleuses. Ce programme représente une charge d'environ 0,20 \$ sur le taux moyen de cotisation.

2.3 LA DÉTERMINATION DU TAUX MOYEN DE COTISATION 2010

La permanence de la CSST effectuera les travaux sur la détermination du taux moyen de cotisation 2010 au cours des prochaines semaines. Le tout sera soumis à l'analyse et à l'approbation du conseil d'administration en mai 2009.

Taux de base

Selon une évaluation préliminaire, le taux de base 2010 ne devrait pas être très différent de celui de 2009. Par conséquent, pour les fins du présent document, le taux de base utilisé est celui de 2009, soit 2,09 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable.

Les éléments de capitalisation

a) Les écarts liés au fonctionnement du régime,

L'analyse des impacts des écarts relatifs aux besoins financiers des années courantes et des années antérieures est disponible à l'annexe 3. Il suffit de mentionner que ces écarts représentent 0,10 \$ dans le taux moyen de cotisation 2010, soit 0,04 \$ de moins que la charge de 0,14 \$ en 2009.

b) Les écarts liés aux revenus de placement

Les écarts liés aux revenus de placement découlent de l'écart entre le « taux de rendement réel » prévu et le « taux de rendement réel » obtenu.

Il s'agit du véritable enjeu pour 2010, en raison des résultats 2008 sur les revenus de placement et sur la valeur des actifs. C'est ici que l'on doit prendre en compte le déficit de -3 681,3 millions sur les tarifications futures.

L'objectif principal du présent document est justement de présenter l'impact de ce déficit sur la tarification 2010, en fonction de la politique de capitalisation en vigueur et de scénarios alternatifs.

3 LA DÉTERMINATION DU TAUX MOYEN DE COTISATION DE L'ANNÉE 2010 : LES SCÉNARIOS

L'ampleur du déficit encouru sur les placements force à envisager des scénarios autres que l'application de la politique de capitalisation.

❑ Des facteurs particuliers à prendre en compte

En plus des principes fondamentaux tels que décrits dans la politique de capitalisation, certains facteurs particuliers à la conjoncture actuelle devront être pris en compte dans l'examen des scénarios :

- Les administrateurs devront s'interroger sur la capacité de payer des employeurs, dans un contexte de crise économique et financière de grande envergure.
- Ils devront également jauger l'impact des hausses de cotisation sur les capacités concurrentielles des entreprises et sur la capacité de l'économie québécoise à attirer des investissements.

Afin de concilier ces éléments, il est important de réfléchir à des mécanismes de rééquilibrage en douceur de la situation financière du Fonds de santé et de sécurité du travail. Le but est d'éviter de soumettre les employeurs à des fluctuations trop marquées.

Cela devra être fait en assurant la pérennité du régime, l'équité entre les générations d'employeurs, en maintenant la protection des travailleurs et en poursuivant les efforts de prévention des accidents et des maladies professionnelles.

La Commission a préparé à l'intention des administrateurs quatre scénarios :

- le scénario 1 est celui de la politique actuelle;
- le scénario 2 consiste à suspendre l'amortissement relatif au taux de rendement réel en 2010;
- le scénario 3 est défini à partir d'une prolongation de 10 à 15 ans de la période d'amortissement du déficit;
- le scénario 4 prévoit une cotisation fondée en 2010 uniquement sur l'amortissement des intérêts résultant du déficit de 3 681,3 millions de dollars.

Chacun de ces scénarios suppose un retour à la politique de capitalisation actuelle dès la tarification 2011. Par ailleurs, il incombera aux administrateurs de décider de la politique à adopter à ce moment.

Le tableau 11 de la page suivante présente un sommaire des résultats en fonction des quatre scénarios.

TABLEAU 11
Estimation du taux 2010
Taux moyen de cotisation par 100 \$ de masse salariale cotisable

	TARIFICATION 2009	TARIFICATION 2010			
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
		Politique actuelle de capitalisation	Suspension de l'amortissement relatif au taux de rendement réel	Amortissement sur 15 ans	Paiement des intérêts seulement
Taux de base	2,09	2,09	2,09	2,09	2,09
Éléments de capitalisation					
▪ Écarts relatifs au taux de rendement réel	(0,13)	0,39	0,00	0,30	0,20
▪ Écarts relatifs aux besoins financiers des années courantes	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
▪ Écarts relatifs aux besoins financiers des années antérieures	0,12	0,09	0,09	0,09	0,09
<i>Sous-total</i>	<i>0,01</i>	<i>0,49</i>	<i>0,10</i>	<i>0,40</i>	<i>0,30</i>
Total	2,10	2,58	2,19	2,49	2,39
<i>Coûts reportés sur les années 2011 et suivantes</i>	—	—	423 M\$	94 M\$	205 M\$

* Représente les coûts évités en 2010 mais qui devront être financés dans les années futures.

L'annexe 5 présente une simulation du taux de cotisation pour certains secteurs d'activité en fonction des quatre scénarios.

Le tableau 12 présente une simulation du taux moyen de cotisation dans les années futures. Dès 2011, on revient à l'application de la politique de capitalisation actuelle. De plus, on maintient inchangé l'hypothèse de rendement à long terme des fonds confiés à la Caisse.

TABLEAU 12

Projection des taux de cotisation 2010, 2011, 2015 et 2019

selon les quatre scénarios (en dollars par 100 \$ de masse salariale cotisable)

Année de cotisation	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	Politique actuelle de capitalisation	Suspension de l'amortissement relatif au taux de rendement réel	Amortissement sur 15 ans	Paiement des intérêts seulement
2009	2,10	2,10	2,10	2,10
2010	2,58	2,19	2,49	2,39
2011	2,54	2,60	2,55	2,57
2015	2,42	2,46	2,43	2,44
2019	2,34	2,37	2,35	2,36

Le tableau 13 présente une simulation du niveau de capitalisation dans les années futures. On note que le ratio de capitalisation diminue en 2009 par rapport à 2008. Ceci est causé par le fait que la tarification 2009 est déjà adoptée et qu'elle prévoyait un crédit à l'égard des écarts relatifs au taux de rendement réel. Ce crédit a pour effet d'augmenter la dette.

TABLEAU 13

Projection du niveau de capitalisation

(en pourcentage)

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	Politique actuelle de capitalisation	Suspension de l'amortissement relatif au taux de rendement réel	Amortissement sur 15 ans	Paiement des intérêts seulement
2008	70	70	70	70
2009	69	69	69	69
2010	72	68	71	70
2011	74	71	74	73
2015	83	80	82	82
2019	88	87	88	88

SCÉNARIO 1 : APPLICATION DE LA POLITIQUE ACTUELLE

Le scénario 1 est celui de l'application de la politique actuelle, comme cela a été le cas au cours des exercices précédents : on procéderait à l'amortissement du déficit de 3 681,3 millions de dollars et des intérêts correspondants sur 10 ans.

☐ Les résultats

Le taux moyen 2010 s'établirait à 2,58 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable, ce qui représenterait une augmentation de 0,48 \$ par rapport à 2009.

Le déficit de 3 681,3 millions de dollars entraîne une charge de 0,39 \$ sur le taux 2010, comparativement à un crédit de 0,13 \$ en 2009.

Après 2010, le taux diminuerait graduellement, toutes choses étant égales par ailleurs : le taux moyen de cotisation passerait à 2,54 \$ en 2011, 2,42 \$ en 2015 et 2,34 \$ en 2019.

☐ Une hausse très rapide, un niveau déjà atteint par le passé

L'augmentation de 0,48 \$ représenterait la hausse annuelle la plus importante depuis 1967. Toutefois en 1987, on note une hausse du même ordre, soit 0,45 \$, mais la décision a été prise durant une période où le niveau de capitalisation du régime était à son plus bas, soit 50 %.

On doit noter aussi que le taux moyen de cotisation a été plus élevé à quelques reprises. Il était de 2,75 \$ en 1988, 1989, 1993 et 1994, et de 2,60 \$ en 1995.

On peut enfin remarquer que lors de la dernière récession, soit au début des années 90, les taux de cotisation de la CSST étaient relativement élevés.

TABLEAU 14
Taux de cotisation à la CSST (1990 à 1993)

1990	1991	1992	1993
2,50 \$	2,32 \$	2,50 \$	2,75 \$

SCÉNARIO 2 : SUSPENSION DE L'AMORTISSEMENT RELATIF AU TAUX DE RENDEMENT RÉEL EN 2010

Selon ce scénario, les administrateurs décideraient de la suspension de l'amortissement du déficit relatif au taux de rendement réel, mais uniquement pour l'année 2010.

Toutefois, afin d'éviter de faire payer aux employeurs futurs des coûts dont sont responsables les employeurs actuels, l'amortissement des autres écarts – soit l'amortissement des écarts de prévision liés au fonctionnement du régime – serait maintenu.

☐ Les résultats

Le taux moyen 2010 s'établirait alors à 2,19 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable, ce qui représenterait une augmentation de 0,09 \$ par rapport à 2009.

Le taux augmenterait très fortement au cours des exercices suivants. Toutes choses étant égales par ailleurs, le taux passerait à 2,60 \$ en 2011, et il demeurerait plus élevé que le taux résultant du scénario 1 jusqu'en 2019.

☐ Un scénario coûteux à terme

La suspension pour un an de l'amortissement de la perte relative au taux de rendement réel permettrait aux cotisants d'avoir un répit. Cependant, ce scénario ne fait que reporter d'un an une charge à laquelle s'ajouterait les intérêts.

Ce scénario aurait aussi comme conséquence de générer un déficit important aux états financiers 2010 car les intérêts sur la dette ne seraient pas couverts. On estime à 225 millions de dollars ce déficit additionnel.

Le taux de capitalisation tomberait à 68 % en 2010.

SCÉNARIO 3 : AMORTISSEMENT PROLONGÉ DE 10 À 15 ANS

Avec le scénario 3, on procéderait à une prolongation de la période d'amortissement du déficit de 3 681,3 millions de dollars.

Selon la politique de capitalisation appliquée dans le scénario 1, cette période est de 10 ans. Elle serait portée ici à quinze ans. À compter de 2011, la période serait ramenée à 10 ans.

❑ Les résultats

Le taux moyen 2010 s'établirait à 2,49 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable, ce qui représenterait une augmentation de 0,39 \$ par rapport à 2009.

Au cours des exercices suivants, et toutes choses étant égales par ailleurs, le taux moyen de cotisation augmenterait en 2011 à 2,55 \$ le 100 \$ de masse salariale cotisable. Le taux diminuerait par la suite.

❑ Un scénario proche du scénario 1

Globalement, on constate que de faire passer la période d'amortissement de 10 à 15 ans (pour 2010 seulement) a très peu d'impact par rapport à la politique de capitalisation actuelle.

Par rapport au scénario 1, le gain le plus appréciable pour les employeurs aurait lieu en 2010 : le taux serait alors inférieur de 0,09 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable.

Pour les exercices suivants, la différence entre les deux scénarios est négligeable.

SCÉNARIO 4 : PAIEMENT DES SEULS INTÉRÊTS EN 2010

Le scénario 4 consiste à n'amortir en 2010 que les intérêts du déficit de 3 681,3 millions de dollars.

À partir de la cotisation 2011, on recommencerait à appliquer intégralement la politique de capitalisation.

❑ Les résultats

Le taux moyen 2010 s'établirait à 2,39 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable, ce qui représenterait une augmentation de 0,29 \$ par rapport à 2009.

Au cours des exercices suivants, et toutes choses étant égales par ailleurs, le taux moyen de cotisation augmenterait en 2011 à 2,57 \$ le 100 \$ de masse salariale cotisable. Le taux diminuerait par la suite.

❑ Un scénario voisin du scénario 1, sauf en 2010

Par rapport au scénario 1, le gain le plus appréciable pour les employeurs aurait lieu en 2010 : le taux serait alors inférieur de 0,19 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable.

En 2010, le scénario 4 procure une marge de manoeuvre significative aux employeurs par rapport à l'application de la politique de capitalisation actuelle et ce, sans en bafouer les principes puisque les intérêts sur la dette sont pris en compte.

Le scénario 4 permettrait en quelque sorte d'étaler la charge de 0,39 \$ découlant du déficit relatif aux placements.

La mission de la Commission de la santé et de la sécurité du travail

La CSST est l'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié l'administration du régime de santé et de sécurité du travail.

La CSST est notamment responsable de l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

- La Loi sur la santé et la sécurité du travail a pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.
- La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles vise la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qui en découlent pour les travailleurs ainsi que la perception, auprès des employeurs, des sommes nécessaires pour financer le régime.

La Commission agit comme assureur public au service des travailleurs et employeurs, en collaboration avec de nombreux partenaires.

Les pouvoirs confiés au conseil d'administration en matière de tarification

En vertu de l'article 304 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et du règlement de régie interne de la CSST, les administrateurs de la Commission fixent annuellement le taux de cotisation applicable à chaque unité de classification, en fonction du mode de financement qu'ils ont retenu et après expertise actuarielle.

- Cette expertise est effectuée sur la base de la structure de classification approuvée par le conseil d'administration et des modalités d'imputation prévues à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
 - Sur cette base, l'expertise actuarielle répartit les besoins financiers totaux de l'année (eux aussi approuvés par le conseil d'administration) selon le mode de financement retenu, incluant l'application de la politique de capitalisation.
-

La prise en compte des écarts liés au fonctionnement du régime dans la détermination du taux moyen de cotisation 2010

Les écarts liés au fonctionnement du régime correspondent aux déficits (surplus) d'opérations de chaque année.

Ces écarts proviennent de deux sources, soit :

- les écarts relatifs aux besoins financiers de l'année courante,
- les écarts relatifs aux besoins financiers des années antérieures.

En 2008, l'écart relatif au fonctionnement du régime correspond au surplus d'opération de 216,7 millions de dollars

□ Les écarts relatifs aux besoins financiers de l'année courante

L'écart relatif aux besoins financiers de l'année courante est l'écart constaté entre les revenus et les dépenses anticipés au moment de la tarification d'une année donnée et les revenus et les dépenses observés dans les états financiers de cette même année.

- L'écart relatif aux besoins financiers de 2008 est évalué à -2,3 millions de dollars.
- En vertu de la politique de capitalisation, les écarts cumulés relatifs à l'année courante entraîneront un ajustement des taux de cotisation sur trois ans. Ces écarts sont amortis différemment pour les employeurs assujettis au mode rétrospectif.

L'impact cumulé des déficits (surplus) relatifs à l'année courante sur le taux moyen de cotisation 2010 est estimé à 0,01 \$ pour 100 \$ de masse salariale cotisable comparativement à une charge de 0,02 \$ en 2009.

❑ Les écarts relatifs aux besoins financiers des années antérieures

Les écarts relatifs aux besoins financiers des années antérieures proviennent essentiellement d'une nouvelle évaluation du passif actuariel et des cotisations à percevoir ou à rembourser.

- En 2008, cet écart est positif : le surplus enregistré par rapport aux besoins financiers des années antérieures est estimé à 219,0 millions de dollars. Ce surplus se rapporte aux lésions survenues au cours des années antérieures à 2008 et aux revenus des années de cotisation antérieures à 2008.
- En 2007, l'écart relatif aux besoins financiers des années antérieures était négatif, soit -449,8 millions de dollars.
- En vertu de la politique de capitalisation, les écarts cumulés relatifs aux années antérieures sont amorti sur 10 ans.

L'impact cumulé sur le taux moyen de cotisation 2010 des écarts (déficits ou surplus) relatifs aux besoins financiers des années antérieures est estimé à 0,09 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable comparativement à une charge de 0,12 \$ en 2009.

Sans le surplus de 219 millions de dollars dégagé en 2008, la charge aurait plutôt été de 0,12 \$ en 2010.

ANNEXE 4

Taux moyen de cotisation par 100 \$ de salaire assurable (en \$) 1967-2009

1967	1,39	1990	2,50
1969	1,40	1991	2,32
1970	1,27	1992	2,50
1971	1,09	1993	2,75
1972	1,22	1994	2,75
1973	1,24	1995	2,60
1974	1,37	1996	2,52
1975	1,68	1997	2,52
1976	1,86	1998	2,47
1977	1,93	1999	2,22
1978	1,90	2000	2,07
1979	1,91	2001	1,90
1980	1,89	2002	1,85
1981	2,10	2003	1,93
1982	2,16	2004	2,15
1983	2,05	2005	2,27
1984	1,89	2006	2,32
1985	1,88	2007	2,24
1986	2,05	2008	2,14
1987	2,50	2009	2,10
1988	2,75		
1989	2,75		

Simulation* de taux de cotisation de certains secteurs d'activité (2010)

Secteur d'activité	Tarification 2009	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3		Scénario 4	
		Politique actuelle de capitalisation	Hausse par rapport à 2009	Suspension de l'amortissement relatif au taux de rendement réel	Hausse par rapport à 2009	Amortissement sur 15 ans	Hausse par rapport à 2009	Paiement des intérêts seulement	Hausse par rapport à 2009
Banque, coopérative d'épargne et de crédit; société d'assurance; organisme public d'assurance ou de retraite	0,61	0,66	8,2 %	0,63	3,3 %	0,65	6,6 %	0,64	4,9 %
Enseignement primaire, secondaire ou professionnel	0,93	1,06	14,0 %	0,96	3,2 %	1,04	11,8 %	1,01	8,6 %
Transport aérien; services relatifs au transport aérien	2,15	2,64	22,8 %	2,24	4,2 %	2,55	18,6 %	2,44	13,5 %
Élevage de porcs; élevage d'ovins; élevage de chèvres	5,72	7,25	26,7 %	5,98	4,5 %	6,97	21,9 %	6,63	15,9 %
Récupération de matières ou d'objets recyclables	9,98	12,73	27,6 %	10,44	4,6 %	12,22	22,4 %	11,62	16,4 %
Montage de charpentes métalliques et de réservoirs	21,98	28,21	28,3 %	23,03	4,8 %	27,06	23,1 %	25,70	16,9 %

* L'indice de risque ainsi que les divers ajustements propres à l'expérience d'un secteur d'activité, utilisés pour 2010, sont ceux de la tarification 2009. Par conséquent, les véritables taux 2010 risquent d'être différents de ceux présentés dans le tableau puisqu'ils seront calculés en tenant compte d'un indice de risque et de données d'expérience différents de 2009.

DOCUMENT DE CONSULTATION SUR LA TARIFICATION 2010

Mise à jour des résultats sur la base des
données de tarification en date du 8 mai 2009

COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Mai 2009

Introduction

En mars dernier, la CSST a préparé un document de consultation sur la tarification 2010. Certaines données étaient alors estimatives mais sont maintenant connues.

Les pages qui suivent présentent la mise à jour des tableaux 11 à 13 du document de mars sur la base des données et hypothèses retenues pour la tarification 2010.

Ainsi, le taux de base pour 2010 est établi à 2,04 \$ alors que dans le document diffusé en mars, un taux de base de 2,09 \$ avait été utilisé. De même, la masse salariale cotisable est établie à 111,1 milliards alors qu'une masse de 108,7 milliards avait précédemment été utilisée.

Rappelons que la Commission a préparé à l'intention des administrateurs quatre scénarios :

- le scénario 1 est celui de la politique actuelle;
- le scénario 2 consiste à suspendre l'amortissement relatif au taux de rendement réel en 2010;
- le scénario 3 est défini à partir d'une prolongation de 10 à 15 ans de la période d'amortissement du déficit;
- le scénario 4 prévoit une cotisation fondée en 2010 uniquement sur l'amortissement des intérêts résultant du déficit de 3 681,3 millions de dollars;

Chacun de ces scénarios suppose un retour à la politique de capitalisation dès la tarification 2011.

La mise à jour du tableau 11 présente le sommaire des résultats en fonction des quatre scénarios.

TABLEAU 11 (mise à jour)
Estimation du taux 2010
Taux moyen de cotisation par 100 \$ de masse salariale cotisable

	TARIFICATION 2009	TARIFICATION 2010			
		Scénario 1 Politique actuelle de capitalisation	Scénario 2 Suspension de l'amortissement relatif au taux de rendement réel	Scénario 3 Amortissement sur 15 ans	Scénario 4 Paiement des intérêts seulement
Taux de base	2,09	2,04	2,04	2,04	2,04
Éléments de capitalisation					
▪ Écarts relatifs au taux de rendement réel	(0,13)	0,38	0,00	0,30	0,20
▪ Écarts relatifs aux besoins financiers des années courantes	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
▪ Écarts relatifs aux besoins financiers des années antérieures	0,12	0,09	0,09	0,09	0,09
<i>Sous-total</i>	<i>0,01</i>	<i>0,48</i>	<i>0,10</i>	<i>0,40</i>	<i>0,30</i>
Total	2,10	2,52	2,14	2,44	2,34
<i>Coûts reportés sur les années 2011 et suivantes</i>	-	-	423 M\$	94 M\$	205 M\$

* Représente les coûts évités en 2010 mais qui devront être financés dans les années futures.

Le tableau 12 présente une simulation du taux moyen de cotisation dans les années futures. Dès 2011, on revient à l'application de la politique de capitalisation actuelle. De plus, on maintient inchangée l'hypothèse de rendement à long terme des fonds confiés à la Caisse.

TABLEAU 12 (mise à jour)

Projection des taux de cotisation 2010, 2011, 2015 et 2019
selon les quatre scénarios (en dollars par 100 \$ de masse salariale cotisable)

Année de cotisation	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	Politique actuelle de capitalisation	Suspension de l'amortissement relatif au taux de rendement réel	Amortissement sur 15 ans	Paiement des intérêts seulement
2009	2,10	2,10	2,10	2,10
2010	2,52	2,14	2,44	2,34
2011	2,48	2,54	2,50	2,51
2015	2,36	2,41	2,37	2,38
2019	2,28	2,31	2,28	2,29

Le tableau 13 présente une simulation du niveau de capitalisation dans les années futures. On note que le ratio de capitalisation diminue en 2009 par rapport à 2008. Ceci est causé par le fait que la tarification 2009 est déjà adoptée et qu'elle prévoyait un crédit à l'égard des écarts relatifs au taux de rendement réel. Ce crédit a pour effet d'augmenter cette dette.

TABLEAU 13 (mise à jour)
Projection du niveau de capitalisation
(en pourcentage)

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	Politique actuelle de capitalisation	Suspension de l'amortissement relatif au taux de rendement réel	Amortissement sur 15 ans	Paiement des intérêts seulement
2008	70	70	70	70
2009	68	68	68	68
2010	72	68	71	70
2011	74	71	73	73
2015	83	80	82	82
2019	88	87	88	88